

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 V 274** Vœu relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris à l'initiative de l'Exécutif en mai 2014 demandant « que toutes les études et réflexions nécessaires soient menées à terme et que, selon les conclusions rendues, soit soumis au vote du Conseil de Paris l'engagement de la Ville de Paris pour une candidature à l'Exposition universelle de 2025 » ;

Considérant le vœu de l'UDI-Modem demandant au Conseil de Paris d'apporter son soutien officiel à la candidature d'ExpoFrance 2025 pour l'organisation de l'exposition universelle 2025 ;

Considérant les auditions du 4 juin 2014 de Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité et de Jean-François Martins, Adjoint à la Maire de Paris chargé des sports et du tourisme ;

Considérant le rapport de la mission d'information parlementaire présidée par Jean-Christophe Fromentin et rapportée par Bruno Le Roux sur la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025 rendu le 29 octobre 2014 ;

Considérant l'adéquation entre les recommandations de la mission d'information parlementaire et la vision exprimée par la Ville de Paris ;

Considérant l'ambition de renouveler la forme de l'exposition universelle à travers un projet polycentré (Paris intramuros, métropole du Grand Paris, des métropoles régionales) qui doit permettre de mettre en valeur le patrimoine existant et d'accompagner la construction métropolitaine ;

Considérant l'ambition d'asseoir un nouveau modèle d'organisation sobre économiquement, laissant une place centrale à la société civile, mobilisant le patrimoine et les infrastructures existants, adoptant de nouveaux modes de financement ;

Considérant les potentialités offertes par l'organisation d'une exposition universelle en termes d'attractivité économique et touristique, de mise en valeur des savoir-faire industriels et technologiques et de l'écosystème d'innovation parisien, de promotion de la destination Paris et de la qualité d'accueil, d'accélération des projets du Grand Paris ;

Sur la proposition de M. Jean-François MARTINS au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris apporte son soutien officiel à la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025,
- ce soutien se concrétise, notamment, auprès de l'association ExpoFrance 2025 et de l'Etat, ainsi que lors de la 97<sup>ème</sup> édition du Congrès des Maires (du 24 au 27 novembre 2014),
- la Maire de Paris engage Paris dans le processus de candidature et au sein de la gouvernance du projet, en axant la contribution de la Ville autour d'une dimension métropolitaine et de la relation de Paris avec les autres grandes métropoles régionales, de la responsabilité environnementale et de la participation citoyenne.